

personne) et des absences non justifiées, les six arrondissements se suivent dans l'ordre ci-après :

- a) absences avec permission : 3<sup>e</sup> arrondissement (1,3),  
 » » 1<sup>er</sup> et 6<sup>e</sup>, (1,7), 2<sup>e</sup> (1,9),  
 » » 4<sup>e</sup> (2,1), 5<sup>e</sup> (14).
- b) absences sans permission : 2<sup>e</sup> arrond. (1,1), 6<sup>e</sup> (1,2),  
 » » 1<sup>er</sup> (1,5), 3<sup>e</sup> (1,6), 4<sup>e</sup> (2,6),  
 5<sup>e</sup> (21,6).

Sur 100 absences avec permission (dispenses), 56 viennent sur le 5<sup>e</sup> arrondissement.

Sur 100 absences sans permission, 68 viennent sur ce même arrondissement.

Et cependant cet arrondissement ne fournit que 13 à 14 pCt. de la population scolaire de l'âge obligatoire.

Cette grande irrégularité de fréquentation constitue nécessairement la première et principale cause de l'infériorité de cet arrondissement vis-à-vis du reste du pays, quant aux résultats obtenus dans les écoles.

Dans d'autres arrondissements aussi il y a des élèves qui fréquentent très irrégulièrement, souvent malgré la bonne volonté et l'énergie des commissions locales. Dans le 4<sup>e</sup> arrondissement, 22 enfants avec 2508 absences sans permission, ne fréquentaient presque pas l'école en été. Indigence, mise en service en forment le motif. Dans le 6<sup>e</sup> arrondissement, 2041 absences sans permission viennent sur 10 élèves — il en reste 3471 pour les autres 4450 élèves —, dont 2 vagabonds qui, malgré 5 procès-verbaux, n'ont pu être amenés à l'école.

Mais là ces irrégularités forment l'exception. Dans le 5<sup>e</sup> arrondissement, c'est presque la règle. La liste suivante le prouve. Elle donne pour chaque commune les élèves qui avaient plus de 33 absences non motivées et ce n'est pas sans intérêt pour l'appréciation des commissions locales.